

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q : 7902982430

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Patrick St-Aubin

Dernière adresse connue :
375, 15^e Rue, app. 2
Québec (Québec) G1L 2G9

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7902982430** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public cet avis pour le constat d'infraction numéro **7902982430**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 22 décembre 2022 à 9h00, au 285, rue de la Maréchaussée.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 20 octobre 2022


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Le 14 octobre 2022

Monsieur Patrick St-Aubin
375, 15^e rue, app. 2
Québec (Québec) G1L 2G9

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7902982430
Ville de Québec c. vous-même**

Monsieur,

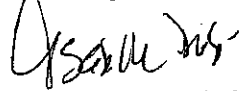
Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier la section « D » du constat d'infraction mentionné en objet :

« soit le lieu d'infraction pour y lire: Rue Sainte-Hélène, Québec ».

Cette demande sera présentée en même temps que l'audition du procès devant un juge de la cour municipale de Québec, centre de service de Québec, situé au 285, rue de la Maréchaussée, 3^e étage, le **22 décembre 2022 à 9.00**.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veuillez agir en conséquence.



Isabelle Dubé, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

ID

p. j. Formulaire de réponse et constat d'infraction

c. c. Greffe de la cour municipale, centre de services de Québec

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET : Constat d'infraction n° 7902982430
Ville de Québec
c. vous-même

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Centre de services de Québec
285, rue de la Maréchaussée, 3e étage
Québec (Québec) G1K 8W5

